FILIÈRE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & CANCERS

Cahier des charges

Prestation de Community Management - page LinkedIn de la Filière

1. Contexte et démarche de Filière

La Filière Intelligence Artificielle & Cancers (ci-après « la Filière ») est une **association à but non lucratif** issue du Conseil National de l'Industrie. Elle met en œuvre un contrat stratégique, signé en 2019 entre l'État (ministères de la recherche, de la santé et de l'industrie) et la Fédération des Industries de Santé.

La Filière fédère ses membres autour d'un pôle public - l'Institut national du cancer, l'Agence de l'Innovation en Santé et la Plateforme des Données de Santé - et d'un pôle privé - l'Alliance pour la Recherche et l'Innovation des Industries de Santé (Ariis), France Biotech et neuf des plus grands industriels de santé en oncologie.

Son ambition est de **mener des projets préfigurateurs, des « preuves de concept » innovantes destinées à devenir les standards de demain**, en réutilisant les données de santé au bénéfice direct des patients.

Afin de mener ces projets, la Filière publie des cahiers des charges fonctionnels qui décrivent ses besoins et stimulent l'écosystème d'innovation sur des cas réels. Ces cahiers des charges sont publics. Les candidats qui y répondent acceptent de s'engager dans une démarche de dialogue qui vise à retenir un lauréat financé par la Filière.

Le présent cahier des charges porte sur une prestation de community management centrée sur la page LinkedIn de la Filière, pour l'année 2027.

2. Rationnel et objectif de la prestation

LinkedIn est le principal canal social de la Filière. C'est là qu'elle rend compte de son activité auprès de ses publics : décideurs publics, cliniciens, chercheurs, industriels de santé, start-ups et PME de la donnée et de l'intelligence artificielle.

L'activité de la Filière est riche mais irrégulière, marquée par des temps forts : lancement de nouveaux projets, publication de résultats, prises de parole dans les médias, Journée annuelle. La page est aujourd'hui animée par l'équipe, au gré de ses disponibilités, ce qui ne permet ni un rythme régulier ni une animation suivie de la communauté.

> **Un objectif simple.** Faire de la page LinkedIn de la Filière le reflet régulier et fidèle de son activité, avec **une publication par semaine, renforcée lors des temps forts**, de qualité, validée avant diffusion, et une communauté animée au quotidien. La pertinence prime sur le volume : la Filière préfère moins de publications, mais justes et en prise avec son activité réelle.

Le fond des contenus est fourni par la Filière. Ce qu'elle attend du prestataire, c'est la régularité, la qualité d'écriture, la production des visuels et le suivi de la communauté.

3. Prestations attendues

3.1 Ligne éditoriale et calendrier

- Proposition, en début de mission, d'une ligne éditoriale et de formats types, à valider par la Filière.

- Brief mensuel transmis par la Filière au prestataire : sujets à venir, éléments de fond, personnes et partenaires à citer.
- Calendrier éditorial mensuel, proposé par le prestataire sur la base de ce brief et validé par la Filière, articulé sur les temps forts connus et laissant de la place aux sujets d'actualité.
- **Rythme de base d'une publication par semaine** tout au long de l'année, pouvant être suspendu au mois d'août d'un commun accord.
- **Renforts lors des temps forts** - Journée de la Filière, prises de parole majeures, actualité liée à l'élection présidentielle de 2027 - dans la limite de la part de l'enveloppe réservée aux renforts (paragraphe 7).

3.2 Sujets à publier

La page privilégie les contenus issus de l'activité propre de la Filière. Les sujets suivants justifient une publication :

- **Prises de parole de la Filière dans les médias - sujet prioritaire.** Chaque tribune, interview ou intervention obtenue par le prestataire de relations presse donne lieu à une publication. Les interventions en congrès ou lors d'événements sont également relayées ;
- **Nouveaux projets** et publication de cahiers des charges ;
- **Résultats de projets** et publications scientifiques, dans le respect des embargos ;
- **Journée de la Filière** : annonces, programme, intervenants, vidéos et restitution, en coordination avec le coordinateur événementiel ;
- **Vie de la Filière** : nouveaux membres, partenariats, jalons institutionnels.

Les réactions à l'actualité extérieure restent ponctuelles et sont systématiquement validées par la Filière.

3.3 Production des contenus

- Rédaction des publications à partir des éléments de fond fournis par la Filière : textes, carrousels, formats courts vidéo à partir de contenus existants.
- Création des visuels dans le respect de la charte graphique de la Filière. Les visuels illustrent l'activité réelle de la Filière - projets, résultats, personnes, événements - et non des images décoratives sans rapport avec le propos (mascottes, robots, illustrations génériques de l'intelligence artificielle).
- Le recours à des outils de création, y compris d'intelligence artificielle générative, est possible ; les visuels générés ne doivent cependant jamais représenter de faux patients, de faux soignants ou de fausses situations cliniques.
- Respect des usages de la page : format court, partenaires cités dans le corps du texte, bloc de mots-clés puis mention des personnes en fin de publication.

> **Répartition des rôles.** Le fond scientifique, technique et institutionnel est fourni par la Filière. Le prestataire en assure l'écriture, la mise en forme, les visuels, la programmation et la publication.

3.4 Animation de la communauté

- Réponses aux commentaires et aux messages, sur la base des éléments de langage fournis par la Filière ; modération si nécessaire.
- Signalement sans délai à la Filière de tout commentaire ou message sensible, qui n'appelle aucune réponse avant validation.
- Veille sur les comptes de l'écosystème et relais des publications des membres et partenaires de la Filière, avec un traitement équilibré entre eux.

3.5 Suivi

- Relevé mensuel simple : publications réalisées, évolution du nombre d'abonnés et de l'engagement, et une ou deux recommandations pour le mois suivant.

4. Circuit de validation et accès

- **Aucune publication sans validation.** Chaque publication est proposée par le prestataire et validée par écrit par le responsable de la communication de la Filière avant sa mise en ligne.
- Les propositions sont transmises au moins deux jours ouvrés avant la date de publication prévue. Un circuit accéléré est prévu pour les sujets d'actualité.
- Selon la nature du sujet, une validation de la direction, des membres concernés ou des partenaires d'un projet peut être requise. Le prestataire intègre ces délais dans son calendrier.
- L'accès à la page est délégué au prestataire par les rôles d'administration prévus par LinkedIn, sans partage d'identifiants personnels. Il lui est retiré au terme de la mission.

5. Contraintes propres à la Filière

- **Confidentialité.** Le prestataire est tenu à une obligation de confidentialité stricte, alignée sur l'article 6.2.2 « Échanges d'informations autorisés au sein de l'Association » de la Charte des valeurs communes de la Filière. Un engagement de confidentialité sera signé.
- **Rigueur scientifique.** Les travaux de la Filière portent sur des patients et sur des données de santé. Le ton reste sobre et précis, sans sur-promesse sur les capacités de l'intelligence artificielle. Toute affirmation chiffrée est sourcée et validée.
- **Droits.** Le prestataire s'assure des droits sur les images, musiques et polices qu'il utilise, et du consentement des personnes photographiées ou filmées. Les contenus produits sont la propriété de la Filière.
- **Absence de conflit d'intérêts.** Le candidat déclare les mandats qu'il exerce auprès d'acteurs du secteur - industriels de santé, éditeurs de solutions d'intelligence artificielle, établissements de soins.

6. Indicateur de performance

La Filière retient un indicateur principal : **la régularité, soit au moins une publication validée et mise en ligne chaque semaine, hors période estivale convenue**, ainsi que le relais effectif de chaque prise de parole obtenue dans les médias. L'évolution du nombre d'abonnés et de l'engagement est suivie à titre indicatif, sans objectif contractuel.

Un point d'étape est organisé avec la Filière à l'issue des trois premiers mois. Si le rythme convenu n'est pas tenu de façon répétée, pour des raisons imputables au prestataire, la Filière se réserve la faculté de mettre fin à la prestation, selon des modalités précisées au contrat.

7. Rémunération

La Filière prévoit pour cette prestation une enveloppe totale de 6 000 € HT pour l'année 2027, répartie en deux parties :

- **Socle** : honoraires forfaitaires mensuels couvrant l'ensemble de la prestation décrite au paragraphe 3, hors renforts.
- **Renforts** : part réservée aux temps forts (publications supplémentaires, formats vidéo), engagée uniquement sur commande écrite de la Filière.

- Les outils de création et de programmation utilisés sont à la charge du prestataire, sauf accord contraire.
- La publicité payante sur LinkedIn est exclue du périmètre, sauf accord exprès et préalable de la Filière.

La proposition financière indique la répartition proposée entre socle et renforts, le montant mensuel du socle et ce qu'il recouvre, ainsi que le tarif unitaire d'une publication supplémentaire.

8. Modalités de réponse et critères de sélection

Agences et freelances peuvent candidater. Les candidats transmettent une réponse synthétique de trois pages maximum, hors annexes, comprenant :

- une présentation du candidat et de son expérience, en particulier dans la santé, la recherche, la technologie ou le secteur public ;
- deux ou trois exemples de pages LinkedIn qu'il anime ou a animées ;
- **deux propositions de publications**, texte et visuel, rédigées à partir d'un contenu public de la Filière de son choix (site internet ou page LinkedIn) ;
- le montant mensuel proposé, selon le paragraphe 7 ;
- la déclaration de conflits d'intérêts mentionnée au paragraphe 5.

Les réponses sont appréciées sur la **qualité rédactionnelle et la justesse sur des sujets de santé et d'intelligence artificielle**, démontrées notamment par les deux propositions de publications, puis sur l'expérience, la fiabilité et la proposition financière.

> **Prestations distinctes.** Les candidats peuvent répondre à ce cahier des charges seul ou en complément de celui relatif aux relations presse de la Filière. Les deux prestations restent distinctes : elles font l'objet de réponses, de propositions financières et de contrats séparés, sans conditionnalité de l'une à l'autre.

Les candidats présélectionnés seront invités à un échange de trente minutes en visioconférence.

9. Calendrier de la consultation

Étape	Échéance
Publication du cahier des charges	Lundi 23 novembre 2026
Date limite de réception des réponses	Vendredi 11 décembre 2026, minuit
Échanges avec les candidats présélectionnés	Semaine du 14 décembre 2026
Notification du lauréat	Semaine du 21 décembre 2026
Démarrage de la prestation	Janvier 2027

Les réponses et les questions sont à adresser à **lucas.elle@filiere-ia.fr**. Les réponses apportées aux questions seront communiquées à l'ensemble des candidats déclarés.

10. Annexe - Repères sur la Filière

- Association loi 1901 à but non lucratif, financée à parité entre l'État et les industries de santé.
- Membres fondateurs : Institut national du cancer, Plateforme des Données de Santé, Agence de l'Innovation en Santé, Ariis, France Biotech et neuf industriels pharmaceutiques et diagnostiques de premier plan en oncologie.

- 18 projets menés, plus de 30 start-ups et PME françaises de la donnée et de l'intelligence artificielle mobilisées, 14 publications internationales.
- Journée annuelle de la Filière : trois éditions, complètes chacune, jusqu'à 800 inscrits en 2026. Siège : PariSanté Campus, Paris 15e. Site : filiere-ia.fr.

Ce cahier des charges ne contient que des informations publiques et non confidentielles, au sens de l'article 6.2.2 de la Charte des valeurs communes de l'association Filière Intelligence Artificielle & Cancers.